

Plan de Pilotage

Le Plan de Pilotage représente un contrat d'objectifs que chaque école, sur la demande du gouvernement, doit compléter afin de s'améliorer. Ce contrat d'objectifs se construit à partir des caractéristiques de l'école, ses forces et ses faiblesses.

Le Plan de Pilotage se construit en trois étapes : état des lieux, choix d'objectifs d'amélioration, identification d'actions à mettre en place. Les objectifs d'amélioration sont définis par la Fédération Wallonie-Bruxelles ; l'école doit en choisir trois, en l'occurrence : « Améliorer significativement les savoirs et les compétences des élèves », « Augmenter progressivement l'inclusion des élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire » et « Accroître les indices du bien-être à l'école et de l'amélioration du climat scolaire ». Pour choisir ces objectifs, l'équipe éducative s'est basée sur des statistiques, mais également sur des enquêtes qui avaient été envoyées aux parents, aux élèves et aux membres de l'équipe éducative.

L'équipe éducative est accompagnée dans ce processus par des représentant·e·s de la FELSI et par une DCO (déléguée au contrat d'objectifs).

À partir de ces trois objectifs, des objectifs spécifiques et des actions à mettre en place seront définis. Au bout de 3 ans, puis 6, ces objectifs seront évalués (mais peuvent bien entendu être adaptés de manière annuelle en cas de besoin) en équipe. Ensuite, un nouveau contrat d'objectifs devra être réalisé.

Il s'agit en somme d'une manière d'encadrer les écoles. Un groupe d'enseignant·e·s se réunit régulièrement pour avancer dans l'organisation de la construction de ce Plan de Pilotage (construit par l'équipe éducative dans son ensemble). Une nouvelle consultation des élèves pourrait être envisagée en milieu de parcours (après 3 ans, au moment de la première évaluation). Il s'agit d'une pratique qui était déjà présente dans l'école, mais avec un encadrement et des données supplémentaires.

Réflexion autour de la tenue vestimentaire

L'équipe éducative s'est toujours interrogée sur la tenue vestimentaire à l'école pour arriver à « une tenue propre et décente » ou « des vêtements propres et compatibles à l'activité scolaire proposée ». La question qui se pose régulièrement est celle de la limite. En cas de questionnement, un dialogue avec les éducateurs·trices est ouvert.



Le Conseil de L'École a également abordé cette question, à la suite de difficultés de gestion et de dialogue lorsqu'une tenue est jugée inappropriée par certain·e·s acteurs ou actrices de l'école. Après une réflexion menée en équipe, le sujet a été renvoyé au Conseil de L'École puisque les élèves sont les premiers·ères concerné·e·s par celui-ci.

Les représentant·e·s des différentes classes ont débattu autour de ce sujet et l'ont ensuite transmis aux élèves de leur classe. Un sondage a été réalisé au sein des groupes-classes afin d'identifier ce qui pouvait gêner ou choquer dans les tenues vestimentaires. Le CE a ensuite fait la synthèse de ces sondages pour aboutir à des avis très similaires dans toutes les années.

Il semble rare que certaines tenues dérangent les élèves. Pour eux·elles, la liberté vestimentaire demeure importante puisqu'elle fait partie de la construction de leur identité et de leur personnalité. Certain·e·s élèves n'ont par ailleurs pas bien compris la raison de la présence de ce débat au sein de l'école. Dans les débats, certaines classes ont été jusqu'à se poser la question de l'uniforme étant donné la difficulté d'aboutir à un juste milieu.

Finalement, les élèves sont arrivé·e·s à la conclusion, en rapport avec la Loi Zéro, que, s'ils·elles se sentent bien dans leur tenue, ils·elles sont plus aptes à apprendre.

Utilisation des moyens numériques dans le cadre de la crise sanitaire

Trois cas de figure se sont présentés cette année :

- ♦ dans le cas où une classe est mise en quarantaine, les cours se donnent à cent pour cent à distance, via Teams. Cela demande une adaptation des méthodes d'enseignement de manière très rapide. Étant donné que les enseignant·e·s ne voient pas les élèves, les cours sont adaptés afin que les apprentissages puissent se faire au mieux. Il y a des moments de travail individuel et autonome, des devoirs à remettre, et des moments de visioconférence ;
- ♦ dans le cadre de l'enseignement hybride, Teams est utilisé pour les cours à distance (un jour sur deux). Les enseignant·e·s ont alors la possibilité de donner du travail aux élèves et de le préparer avec eux·elles avant de l'aborder à distance ;
- ♦ lorsqu'un·e élève est en quarantaine, il·elle peut, a priori, se mettre en ordre via les groupes d'entraide. Il·elle doit demander aux élèves de son groupe de lui transmettre le travail via Teams.

La procédure de remise en ordre est compliquée, mais elle est en constante évolution. Il s'agit d'un travail qui se poursuit au quotidien avec les élèves, afin qu'ils·elles puissent se mettre en ordre.